

# REGLEMENT DES COURSES ET MARCHES DE FLEURBAIX J'Y COURS ET J'Y MARCHE

## Préambule

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout moment en fonction de la situation sanitaire et des décisions qui en découlent

## Article 1 - ORGANISATION

Article 1 - ORGANISATION

Les courses de « *Fleurbaix j'y cours et j'y marche* » se déroulent tous les ans, le 1er Dimanche de mars, organisées par l'association « *Fleurbaix j'y cours et j'y marche* » avec le support du Club Wambrechies, affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, le club de marche Nordique d'Erquinghem-Lys, affilié à la Fédération Française d'Athlétisme et l'aide des associations amies et de la municipalité, ainsi que de nombreux bénévoles.

## Article 2 - EPREUVES et TARIFS

Les courses regroupent 4 épreuves chronométrées.

09h15 : 15km trail découverte (80% de chemins) (ouvert aux catégories cadets à masters) tarif 13€

09h18 : Marche Nordique 15km Chronométrée (ouvert aux catégories cadets à masters) tarif 13€

09h35 : 10km (ouvert aux catégories cadets à masters) tarif : 11€

10h10 : Semi-Marathon (ouvert aux catégories juniors à masters) tarif : 15€

Et une Marche nature libre de 12 km non chronométrée au tarif de 4€

Les frais d'inscription par Internet sont en supplément.

## Article 3 - LIMITE DE PARTICIPATION

LIMITE DE PARTICIPATION SUR LE 15km course et marche nordique, 10km et le semi-Marathon et marche nature libre

Les inscriptions sont possibles dans la limite, révisable, des premiers 1750 inscrits sur le 10km et sur le semi.

Les inscriptions sont possibles dans la limite, révisable, des premiers 750 inscrits sur le trail 15km.

Les inscriptions sont possibles dans la limite, révisable, des premiers 300 inscrits sur la Marche Nordique Chronométrée.

Les inscriptions sont possibles dans la limite, révisable, des premiers 200 inscrits sur la Marche nature libre

L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

L'inscription 15 jours avant la date de la course permettra d'avoir son dossard personnalisé.

## **Article 4 - Sas de départ, classement, temps officiel et temps réel**

Pour le 10km et le Semi-Marathon :

Le départ sera organisé par SAS, dont un SAS élite et des SAS regroupant les coureurs par performance déclarée afin obtenir un départ fluide, sans bousculade et optimisant la performance de chaque coureur. Les coureurs seront équipés d'une puce sur le dossard qui sera détectée sur la ligne de départ et la ligne d'arrivée permettant l'édition d'un temps officiel scratch (temps entre coup de pistolet et passage ligne d'arrivée) et d'un temps réel (temps entre passage sur ligne de départ et passage ligne d'arrivée).

Le classement scratch sera déterminé par le temps officiel (coup de pistolet) pour les performances inférieures à IR4 officiel FFA et au temps réel (passage au tapis) pour toutes les autres performances.

10km : Pour le SAS Elites les athlètes masculins réalisant moins de 36 mn, et féminines réalisant moins de 42mn, c'est le coup de pistolet qui sera pris en compte pour le temps officiel. Pour les autres performances et les autres SAS, c'est le temps réel qui sera pris en compte (idem pour la qualification aux championnats de France).

Semi-Marathon : pour le SAS Elite les athlètes masculins réalisant moins de 1h25mn, et les féminines réalisant moins de 1h35mn, c'est le coup de pistolet qui sera pris en compte pour le temps officiel.

Pour les autres performances et les autres SAS, ce sera le temps réel qui sera pris en compte (idem pour la qualification aux championnats de France).

### Conditions d'accès 10 km

Sas Elite (noir) accessible à ceux faisant la demande et pouvant attester d'une performance dans les 12 derniers mois. Performance 2021 : Moins de 36 mn pour les hommes et moins de 42 mn pour les femmes

SAS 2 (Jaune) : Moins de 39 mn

SAS 3 (Rouge) : Meneur d'allure 40 mn

SAS 4 (Bleu) : Meneur d'allure 45 mn

SAS 5 (Vert) : Meneur d'allure 50 mn

### Conditions d'accès Semi Marathon

Sas Elite (noir) accessible à ceux faisant la demande et pouvant attester d'une performance dans les 12 derniers mois.

Performance 2021 : Performance 2021: moins de 1 h 25 pour les hommes et moins de 1 h 35 pour les femmes

SAS 2 (Jaune) : Moins de 1 h30

SAS 3 (Rouge) : Meneur d'allure 1 h 30

SAS 4 (Bleu) : Meneur d'allure 1 h 40

SAS 5 (Vert) : Meneur d'allure 1 h 50

Un athlète ne sera autorisé à intégrer le Sas Elite qu'après validation de sa demande par le comité d'organisation de Fleurbaix j'y cours et j'y marche. L'accès aux autres SAS se fait sur la base de la déclaration à l'inscription.

Pour le 15km trail, il n'est prévu qu'un seul SAS, sauf si la réglementation sanitaire qui sera en vigueur requiert un départ en plusieurs SAS plus petits que le nombre de participants. La détection du dossard sur la ligne de départ permettra l'édition du temps réel.

La Marche Nordique part juste après le 15km trail.

La Marche nature libre part juste derrière la Marche Nordique

Le classement général « scratch » ainsi que les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

## **Article 5 - LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL**

LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL:

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

-Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

-Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 la FFA a décidé de ne plus accepter la licence de triathlon (fédération devenue non agréée par la FFA) même si la mention « non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » y figure.

L'organisateur doit accepter cette décision imposée par la FFA et qui n'a pas été expliquée autrement que par un conflit entre les fédérations.

Merci aux licenciés de triathlon, pentathlon moderne et course d'orientation de fournir un certificat médical agréé, voir ci-dessous:

-Soit d'une licence délivrée par l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

-Soit d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition (mention « sport en compétition » autorisée depuis le 1/11/2018), ou, pour la marche Nordique, la non contre indication à la pratique d'une épreuve de marche

nordique chronométrée, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

La Marche nature libre ne nécessite pas de certificat médical

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

## **Article 6 - INSCRIPTION**

Les inscriptions sont ouvertes par internet (dans la limite des places disponibles voir article 3), avec paiement sécurisé en euros (€) jusqu'au mercredi minuit avant le weekend de la course. Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation de son inscription et du montant de la transaction. Le certificat médical sera transmis lors de l'inscription internet et au plus tard devra être présentés au retrait du dossard le samedi ou le dimanche matin de l'épreuve.

La non présentation d'un certificat médical ou une licence valide empêchera la remise du dossard ce qui interdira la participation à la course et le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

Pas d'inscription sur place le jour de la course, sur aucune des épreuves.

## **Article 7 – LIMITE HORAIRE**

Le temps maximum alloué pour la course des 10km est de 1h30 mn.

Le temps maximum alloué pour la course du semi est de 2h 50, d'autre part le temps de passage maximum au km10 est 1h 25.

Le temps maximum alloué pour le 15 km trail découverte est de 3h, d'autre part le temps de passage maximum au km 5 est de 1h.

Le temps maximum alloué pour la marche Nordique est de 3h 15, d'autre part le temps de passage maximum au km 5 est de 1h10.

Passé ces délais, le dossard et la puce seront retirés par un membre de l'organisation. Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Il n'y a pas de temps maximum alloué pour la Marche nature libre. Les participants sont pleinement responsables et doivent se conformer aux dispositions du code de la route et se doivent de ne pas gêner les participants au trail et à la marche nordique.

## **Article 8 - RETRACTATION**

Tout engagement est nominatif, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 9 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards se fera dans la salle de sports, le Samedi après-midi de 14h00 à 17h00 et le dimanche matin au minimum 30mn avant le départ de votre épreuve.

Il vous faudra présenter la Licence ou remettre la copie du certificat médical (voir article 5) si celui-ci n'a pas été remis et accepté par internet (indication « dossier complet »), ainsi qu'une pièce d'identité ou des copies (pour les dossards d'une équipe à récupérer)

Cession de dossard : aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard doit être sur la poitrine ou le ventre et visible en permanence. Il doit être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

## **Article 10 - JURY**

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA

Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

## **Article 11 - CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce collée au dos du dossard qui sera détectée sur la ligne de départ et celle d'arrivée.

## **Article 12 - PARCOURS**

Pour le 10km le parcours comprend 1 tour de 10 km entièrement sur route, il n'y a aucun dénivelé. Pour le Semi le parcours comprend ce tour de 10 km puis un deuxième tour comportant un appendice augmentant la distance de ce deuxième tour à 11.1 km. Le kilométrage sera indiqué tous les km pour le 10 km et le Semi.

Pour le 15km trail et la Marche Nordique le parcours emprunte la même ligne de départ puis bifurque après 200 mètres vers la traversée des parcs de Fleurbaix et d'Erquinghem via des chemins de campagne qui pourront être boueux. Le parcours du 15km trail et de la Marche nordique rejoint le parcours sur route pour les derniers 200 mètres et la ligne d'arrivée commune.

La Marche Nature libre emprunte la même ligne de départ et le même circuit que le trail et marche Nordique. Un panneau « 12km » leur indiquera le « raccourci » à l'endroit opportun.

Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur les parcours.

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des commissaires de course seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Le ravitaillement pour le 10km (km5 et arrivée), le Semi (km5, km10, km16 et arrivée) et le 15km trail (mi-distance et arrivée) adapté à ce genre d'épreuve est fourni par l'organisation et strictement réservé aux concurrents.

Le ravitaillement pour la Marche nature libre est également prévu à l'arrivée.

Le ravitaillement personnel est autorisé.

## **Article 13 - HANDISPORTS**

Pour des raisons de sécurité, les fauteuils ne sont pas autorisés sur le parcours.

Seules des jolettes, en nombre limité, avec l'accord de l'organisation seront autorisées à participer avec un départ dans un créneau horaire adapté.

Un seul dossard avec puce sera accordé par Joëlette.

## **Article 14 - CONSIGNES**

Si la réglementation sanitaire en vigueur lors de l'épreuve le permet :

Des consignes pour déposer vos affaires avant votre épreuve, seront disponibles dans une salle (Centre Socio) près de l'arrivée. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

## **Article 15 - ASSURANCES**

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## **Article 16 – LES SECOURS**

L'assistance médicale est confiée par contrat à un organisme de Secouristes. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

## **Article 17 – CLASSEMENT RECOMPENSES RECORDS**

Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation.

Un cadeau sera distribué à chaque participant lors du retrait du dossard.

Récompenses financières au scratch seulement pour les courses avec label :

### **10Km Label national**

Montants aux 5 premiers Hommes et Femmes si le temps est inférieur à 31'15 (H) et 37' (F) (niveau N4) :

Respectivement : 400€, 300€, 200€, 100€, 100€

Si le temps est supérieur à 31'15 (H) et 37' (F) : 200€, 150€, 100€, 50€, 50 €

### **Semi Marathon Label régional**

Montants aux 5 premiers Hommes et Femmes, respectivement : 200€, 100€, 75€, 50€, 50€

Prime si record de l'épreuve est battu : 200 € pour le 10Km et 150 € pour le Semi.

Records H et F 10km : 29'19 (BACHIRI 2002) - 33'34 (CHEPCHIRCHIR 2015)

Records H et F Semi 1h 06:45(LABLAQ 2020) – 1h 14:33(LINKEDENS 2020)

## **Article 18 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

## **Article 19 – ANNULATION / NEUTRALISATION**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **Article 20 – PROTOCOLE SANITAIRE**

Voir à ce sujet le document spécifique

## **Article 21 – DROIT D'IMAGE**

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

## **Article 22– CNIL**

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

## **Article 23 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'inscription à l'une des épreuves des courses de Fleurbaix j'y cours vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.